Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA SOUVERAINETÉ ET L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLellan:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis à de nombreuses reprises de protéger la souveraineté et l'indépendance économique du Canada comme le démontrent les efforts faibles et futiles manifestés contre l'avis 256 de la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis, qui porte sur les coûts de transmission du gaz canadien, et la servilité avec laquelle il permet la prise de contrôle, par des intérêts étrangers, de sociétés et des ressources naturelles du Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Au moment de la pause du déjeuner, à 13 heures, il restait six minutes de la période des questions et observations faisant suite au discours du député d'Athabasca (M. Shields). Le député avait la parole. Il voudra sans doute écourter ses observations pour permettre aux députés de poser le plus grand nombre possible de questions.

M. Shields: Je vous prie de me faire confiance, madame la Présidente.

Je m'apprêtais à répondre à la question du député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan). Celle-ci était à deux volets, dont le premier concernait la part de responsabilité du gouvernement fédéral dans la décision prise dernièrement aux États-Unis. Il a laissé entendre que l'ampleur de l'investissement étranger au Canada était néfaste et il m'a demandé ce que j'avais à dire à ce sujet. Ce matin, j'ai pris comme exemple la participation minoritaire à Husky de la société de M. Lee de Hong Kong. Il s'est agi d'une très bonne nouvelle pour l'industrie pétrolière de l'ouest du Canada puisque cet achat s'est accompagné d'un nouvel investissement de 1 milliard de dollars pour la mise en valeur du gisement Amauligak dans la mer de Beaufort. Cette initiative a des répercussions favorables sur la sécurité énergétique du Canada et sur le climat de l'industrie pétrolière de l'Ouest, compte tenu du fléchissement des cours pétroliers mondiaux et de la reprise actuelle.

• (1530)

Les investissements dans les sables bitumineux ont été amorcés par une société qui s'appelait à l'époque la *Great Canadian Oil Sands*, incorporée au Canada mais appartenant à 100 p. 100 à la *Sun Oil* de Philadelphie. Sans le moindre apport canadien, cette société a pris un risque considérable en investissant dans les sables bitumineux au nord de Fort McMurray et en mettant sur pied l'usine d'extraction que l'on connait aujourd'hui sous le nom de Suncor. Sans cet investissement étranger, je me demande où en serait aujourd'hui notre projet Syncrude de mise en valeur des sables bitumineux. Le risque était considérable et on s'accorde à dire, il me semble, que la Sun Oil a pratiquement été acculée à la faillite par cet investissement. Si elle a survécu, ce n'est que grâce à la hausse des cours pétroliers.

En matière d'investissement, la politique énergétique nationale imposée au pays, et notamment à l'ouest du Canada, par le gouvernement antérieur a fait fuir les investisseurs—non seulement les investisseurs étrangers mais aussi les investisseurs canadiens. Cette politique a non seulement fait fuir de

l'Ouest des capitaux très importants et ainsi porté un coup terrible à l'industrie pétrolière, mais elle a aussi entraîné la confiscation de biens acquis par des sociétés de propriété étrangère du fait de la clause de rétroparticipation. Elle a ainsi relégué le Canada au rang de république de banane. Le député sait combien cette politique a nuit à la réputation du Canada en tant que lieu sûr pour les investissements.

Le FERC entretient avec le gouvernement des États-Unis des rapports analogues à ceux que l'Office national de l'énergie entretient avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'Office national de l'énergie est un organisme quasijudiciaire. N'importe quel député ou n'importe quel Canadien peut lui adresser des instances, mais la décision de cet organisme est sans appel. Nous ne saurions légiférer pour nous y opposer. Le gouvernement des États-Unis est exactement dans la même situation vis-à-vis le FERC. Le député sait que cette organisme quasi-judiciaire a statué sur les coûts de transmission du gaz naturel canadien exporté aux États-Unis. Nous ne pouvons rien y faire.

Aux États-Unis, les acheteurs s'inquiètent vivement de cette décision, car elle signifie que les États-Unis ne sont pas un pays d'exportation de tout repos, car ils ont changé la règle du jeu en pleine partie. Acheteurs et consommateurs américains adressent présentement des instances à leur gouvernement. Nous allons saisir les tribunaux de cette affaire. Nous informons les producteurs de l'ouest du Canada de notre intention de les aider lorsqu'ils s'adresseront aux tribunaux pour contester cette décision américaine.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat cet après-midi. J'ai été ravi d'entendre l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, (M. Shields) faire l'historique de Syncrude. Il se rappelle sans doute que lorsque le projet Syncrude a eu des difficultés de lancement au milieu des années 70, le gouvernement fédéral d'alors a accordé 300 millions de dollars pour que le projet puisse aller de l'avant alors que les trois sociétés du secteur privé n'y parvenaient pas.

Nous devrions comparer la réponse de Syncrude et des trois sociétés qui y participent avec celle que nous avons reçue du gouvernement l'automne dernier. Les représentants de Syncrude ont comparu devant les divers caucus de la Chambre et ont fait un excellent exposé, signalant la nécessité d'obtenir un accord de garantie pour que le projet d'expansion de Syncrude de 700 millions de dollars puisse se réaliser en 1987-1988.

Il est intéressant de remarquer que le secrétaire parlementaire qui représente cette région a été éconduit catégoriquement par le vice-premier ministre (M. Mazankowski), qui était censé avoir une certaine influence dans les affaires de l'Alberta. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) prétend ressentir beaucoup d'inquiétude et d'intérêt à l'égard de l'industrie énergétique de l'Alberta mais a refusé catégoriquement à Syncrude de s'engager à ce que, si le prix du pétrole tombait en-dessous de 15 \$ le baril au cours des prochaines années, le gouvernement garantisse un prêt de 175 millions de dollars.

Je me demande comment le gouvernement ose soulever la question de Syncrude, comme l'a fait le secrétaire parlementaire, sans rougir de la réponse qu'il a donné à cette société